

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IBPT souligne les conséquences de la destruction des mâts GSM

Bruxelles, le 20 avril 2020. Les opérateurs mobiles installent leurs mâts à des endroits bien définis dans notre paysage afin de garantir une couverture maximale - donc une accessibilité maximale à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment - à la population belge.

Inciter à s'en prendre aux pylônes et les endommager sont l'un comme l'autre des actes punissables aux yeux de la loi. Les auteurs sont responsables des dommages subis par les opérateurs, mais aussi par des tiers. Les dégradations infligées représentent en outre une menace pour l'utilisation des services mobiles par les habitants de cette zone et les passants. En effet, la connectivité qui aurait été mise à mal pourrait compliquer l'établissement des appels vers les services d'urgence et les services essentiels (médecins, hôpitaux, police, pompiers, centre anti-poisons, Préventions Suicide, Écoute violence conjugale...). Elle pourrait également compromettre le bon fonctionnement des services d'urgence qui peuvent utiliser les données de localisation en cas de détresse d'un appelant qui n'est par exemple pas en mesure de donner lui-même sa localisation.

Les dommages portés aux équipements mobiles sont particulièrement irresponsables durant cette période de confinement que nous connaissons, où il est plus important que jamais que nous restions en contact avec nos familles et nos proches, que nous puissions joindre les services d'urgence, et que nous continuions à participer à la vie économique et sociale.

Pour plus d'informations :



Jimmy Smedts | Porte-parole

Institut belge des postes et télécommunications
Bâtiment Ellipse C | Boulevard du Roi Albert II 35 | 1030 Bruxelles
T +32 2 226 88 22 | M +32 478 63 91 82 | www.ibpt.be

